

Subvention exceptionnelle au Comité du Doubs de l'UNICEF

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le Comité du Doubs de l'UNICEF, logé jusqu'à présent gratuitement dans les locaux du Centre Régional de Documentation Pédagogique (CRDP), rue des Fusillés de la Résistance, a été obligé de déménager (récupération de tous ses locaux par le CRDP) et de louer un espace au Centre Saint-Pierre.

Cette nouvelle installation entraîne des frais d'investissement et des frais de fonctionnement plus élevés que les années précédentes.

Le Conseil Municipal est appelé à décider le versement d'une subvention exceptionnelle de 10 000 F au profit de cette association.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget supplémentaire de l'exercice courant, en dépenses au chapitre 92.022.65748 code service 20500, par affectation partielle de l'excédent du compte administratif 1996.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.

Récépissé préfectoral du 12 novembre 1997.